

1. *Débitrice:* **STATIC INPUT SYSTEM SA**

**M. Herbert MARXER, administrateur**, Chemin de l'Islettaz 5, **1305 PENTHALAZ**

2. *Remarques:* NOTIFICATION PAR VOIE EDICTALE (art. 66 LP)

Commandement de payer No 229'381 dans la poursuite ordinaire

Débitrice: STATIC INPUT SYSTEM SA, M. Herbert MARXER, administrateur, chemin de l'Islettaz 5, 1305 PENTHALAZ.

Créancier: M. Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté, Rue du Midi 4, case postale 3189, 1002 LAUSANNE.

Mandataire: M. Jacques LAUBER, agent d'affaires breveté, Rue du Midi 4, case postale 3189, 1002 LAUSANNE, requiert paiement de 1) Fr. 9'794.10 plus intérêt à 5 % du 02.01.2003 2) Fr. 500.00 3) Fr. 84.50, ainsi que les frais du présent commandement par Fr. 100.00 plus encaissement de Fr. 51.75.

Titre et date de la créance, cause de l'obligation: 1) Solde redû note d'honoraires et débours du 2 janvier 2003 concernant sursis concordataire STATIC INPUT SYSTEM SA. 2) Derniers frais du créanciers. 3) Frais de poursuite No 202282.

Vous êtes sommé de payer au créancier les sommes ci-dessus.

Délai pour l'opposition: dix jours dès la publication.

Délai de paiement: vingt jours, sinon le créancier pourra requérir la continuation de la poursuite.

NOTIFICATION

Le présent acte est notifié à la débitrice le vendredi 18 janvier 2008 par publications dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud et dans la Feuille officielle suisse du commerce.

Cossonay, le 18 janvier 2008.

OFFICE DES POURSUITES DE COSSONAY

Tél.: 021/863.61.07.

Office des poursuites de Cossonay  
1304 Cossonay-Ville

(04291046)